



Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le



ID : 072-200078426-20250512-20250512_6-AU

SCoT AEC
valant Plan Climat

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

PIECE 2.5

VERSION POUR ARRÊT DU 12 MAI 2025
SOUMISE AU COMITÉ SYNDICAL

Sommaire

Introduction et état des lieux.....	3
Cadre législatif	3
Méthodologie et sources de données	4
Etats des lieux : occupation des sols	5
1_ Quelle consommation d'ENAF sur la période de référence 2011 – 2020 ?	6
Consommation d'ENAF annuelle du territoire sur la période de référence 2011-2020.....	6
Consommation d'ENAF par EPCI sur la période de référence 2011-2020	6
Quelles destinations de la consommation d'ENAF ?	7
2_ La consommation d'ENAF entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2025 : les 10 années précédant l'arrêt du projet de SCoT-AEC	9
Consommation d'ENAF annuelle sur la période 2015-2025 à l'échelle du SCoT-AEC.....	9
Destination de la consommation d'ENAF entre 2015 et 2025	10
Consommation d'ENAF par EPCI sur la période 2015-2025	11
Zoom sur Le Mans Métropole	12
Zoom sur Maine Cœur de Sarthe.....	14
Zoom sur Le Gesnois Bilurien.....	16
Zoom sur le Sud-Est Manceau	18
Zoom sur l'Orée de Bercé-Belinois.....	20
Zoom sur La Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.....	22
3_ Conclusion	24

Introduction et état des lieux

Cadre législatif

La loi Climat Résilience et le Zéro Artificialisation Nette

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe notamment l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) d'ici 2050.

Afin d'atteindre cet objectif du ZAN la loi prévoit 2 étapes :

1^{ère} étape

La réduction de 50% de la consommation d'espace naturel agricole et forestier (ENAF) entre 2021 et 2030, par rapport à la décennie de référence 2011-2020.

Il y a consommation d'ENAF lorsqu'on utilise ces espaces pour la création ou l'extension d'espaces urbanisés.

2^{ème} étape

Réduire le rythme de l'artificialisation des sols pour tendre vers le ZAN à l'horizon 2050. Le ZAN c'est conditionner l'artificialisation des sols à une renaturation suivant les mêmes proportions, en d'autres termes :

Le ZAN c'est : Artificialisation – Renaturation = 0

L'artificialisation des sols est définie dans la loi comme l'altération durable des fonctions écologiques d'un sol.

Ce que nous dit le code de l'urbanisme

Le SCoT-AEC doit présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers tel que demandé à l'article L. 141-15 du code de l'urbanisme :

« Les annexes ont pour objet de présenter :

- (...)
- **L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs de limitation de cette consommation** définis dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.
- (...) »

Il est précisé à l'article L. 141-3 que le Projet d'Aménagement Stratégique **fixe par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols.**

L'article L. 141-8 dit que pour la réalisation des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols mentionnés à l'article L. 141-3, le Document d'Orientations et d'Objectifs peut décliner ces objectifs par secteur géographique. Les élus du Pays du Mans ont choisi que l'ensemble des EPCI suivent la même trajectoire de réduction du rythme de l'artificialisation des sols.

Méthodologie et sources de données

Le portail national de suivi de l'artificialisation

Les données produites par le portail national de suivi de l'artificialisation « <https://mondiagartif.beta.gouv.fr> » nous ont permis de **déterminer la consommation d'espace sur la période de référence 2011-2020, ainsi que sur la période 2021-2022**. Au niveau local, aucun outil de suivi de la consommation d'espace était opérationnel sur la période 2011-2020.

Les données du portail de suivi de l'artificialisation sont produites à partir des fichiers fonciers qui font apparaître les changements au niveau des déclarations foncières fiscales.

Il a été constaté que ces données pouvaient contenir des erreurs en raison :

- D'un changement de statut fiscal tardif, soit la comptabilisation d'une consommation qui a eu lieu sur la période précédente (2011-2020),
- D'un changement de statut fiscal comptabilisé comme de la consommation d'espace, mais qui n'en est pas,
- D'erreurs de déclaration.

Le SCoT-AEC du Pays du Mans a donc décidé de mettre en place sa propre méthodologie de suivi de la consommation d'ENAF pour la période 2021-2030, en complément des données proposées par le portail national de suivi de l'artificialisation.

La méthodologie du SCoT-AEC du Pays du Mans pour suivre la consommation d'ENAF

L'objectif de cette méthodologie est d'avoir une méthode commune à l'échelle du Pays du Mans pour calculer la consommation d'ENAF, plus proche de la réalité que celle proposée par le portail national de l'artificialisation.

Afin de pouvoir suivre cette consommation deux enveloppes urbaines ont été réalisées une au 1^{er} janvier 2021 la « T0 » et une au 1^{er} janvier 2025 la « T1 ». La différence entre les deux enveloppes nous donne le nombre d'hectares consommés durant cette période. Entre 2025 et 2030 des mises à jour de ces enveloppes urbaines permettront de suivre la consommation d'ENAF.

L'enveloppe urbaine T0 est réalisée à partir des zones U et AU des documents d'urbanisme. Les parcelles agricoles naturelles et forestières en limites de ces zones sont retirées de celles-ci. Pour les jardins, le principe d'unité foncière est utilisé, ils sont ainsi intégrés à l'enveloppe urbaine s'ils sont attenants à la parcelle d'habitation. Toutefois, pour les jardins en limites d'enveloppe urbaine, il est demandé d'être plus regardant en fonction de la superficie de la parcelle ; si celle-ci fait plus de 5 000m², l'enveloppe s'arrêtera à 50m du logement.

Pour les enclaves ENAF à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, il a été décidé de retirer de l'enveloppe celles qui font plus de 10 000 m², soit 1 ha, afin de ne pas impacter de façon trop importante le potentiel de densification des communes.

Les permis d'aménager et les permis de construire dont la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) est antérieure au 1^{er} janvier 2021 sont inclus à l'enveloppe urbaine T0.

L'enveloppe urbaine T1 se base sur les travaux de l'enveloppe urbaine T0 et évolue en fonction des permis d'aménager et des permis de construire dont les travaux ont débuté entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2025. **Les projets d'aménagement sont comptés dans leur ensemble, lorsqu'il s'agit de permis d'aménager ou de ZAC.** La superficie des différents projets nous donne la consommation d'ENAF.

Ces éléments peuvent être complétés à partir d'analyses de photographies aériennes et/ou de connaissances de terrain.

La consommation d'espace due aux infrastructures n'a pas été établie sur les EPCI autre que Le Mans Métropole. Il conviendra d'améliorer la méthodologie sur ce point.

Comment répondre aux exigences législatives d'analyse de la consommation d'ENAF entre du 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2025 ?

Afin de pouvoir répondre à l'attente du code de l'urbanisme en termes d'analyse de la consommation d'espace les deux méthodes pourront se compléter puisque le portail national de l'artificialisation des sols contient des données de 2011 à 2022 et la méthodologie du SCoT-AEC du Pays du Mans des données de 2021 à 2025.

Etats des lieux : occupation des sols

L'occupation des sols a évolué à la suite de l'intégration du Gesnois Bilurien en 2019 et de la 4CPS en 2021, des territoires périurbains et ruraux où l'agriculture et les espaces naturels sont plus présents que dans le périmètre du SCoT de 2014.

Les principales caractéristiques du SCoT-AEC du Pays du Mans en termes d'occupation des sols sont décrites dans le diagnostic du territoire, voici quelques rappels :

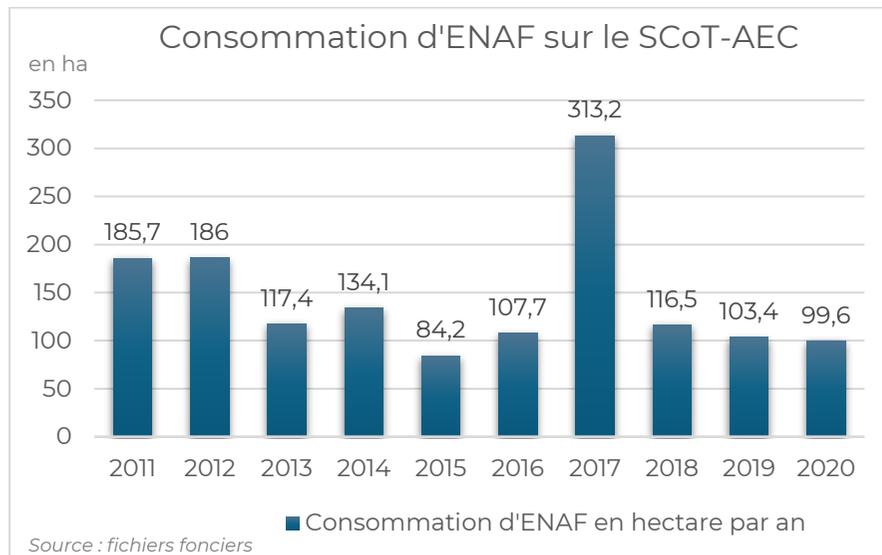
- Une agriculture qui couvre 52% de la surface totale du territoire, soit 83 314 ha, (2020)
- Des espaces boisés sur 20%, soit 36 514 ha, (2021)
- Des zones humides sur 4%, soit 5 806 ha, (2021)
- Des surfaces artificialisées sur 14%, soit 22 782 ha. (2022 mondiagartif 14/04/25))

Le Pays du Mans est un territoire majoritairement agricole, avec des espaces boisés importants, la Sarthe étant le département le plus boisé de la Région Pays de la Loire. Le taux d'artificialisation de 14% est dû principalement au taux d'espaces artificialisé de 35%, sur Le Mans Métropole.

1_ Quelle consommation d'ENAF sur la période de référence 2011 – 2020 ?

Consommation d'ENAF annuelle du territoire sur la période de référence 2011-2020

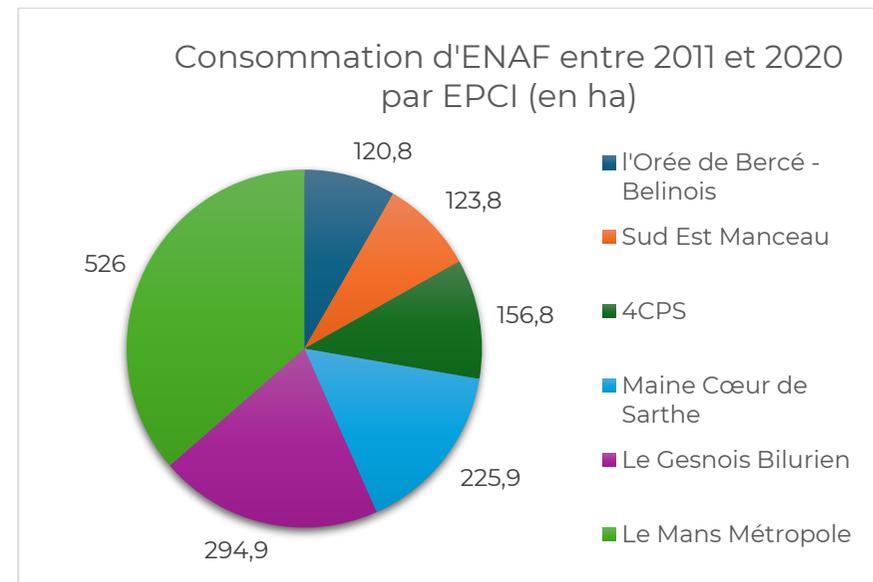
Au total sur la période 2011-2020 sur le périmètre du SCoT-AEC 1 448 ha d'ENAF ont été consommés selon le portail national de l'artificialisation.



Les années où la consommation d'ENAF a été la plus importante sont 2011 (185,7 ha), 2012 (186 ha) et 2017 (313,2 ha). L'année 2017 est particulière puisque marquée par la construction de la LGV Paris – Rennes.

Consommation d'ENAF par EPCI sur la période de référence 2011-2020

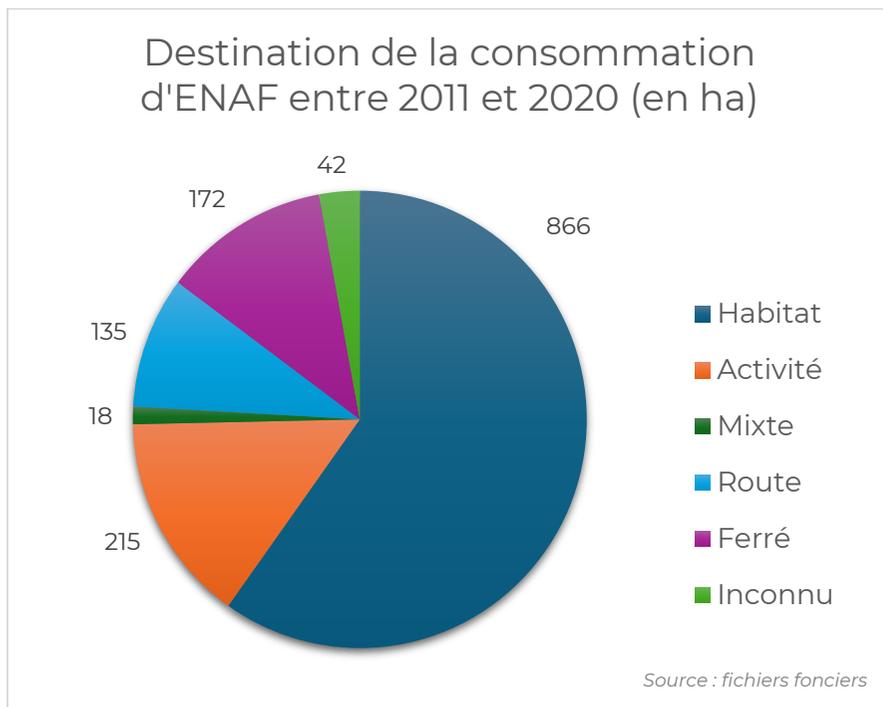
Malgré la diminution du rythme de l'étalement urbain traduit par les changements de zonages d'urbanisme, la consommation d'ENAF sur les intercommunalités composant le SCoT-AEC du Pays du Mans reste élevée sur la période de référence.



Le Mans Métropole est l'intercommunalité qui a consommé le plus entre 2011 et 2020, cela peut être justifié par son rôle de « locomotive » du territoire tant au niveau économique que démographique. La consommation d'ENAF est aussi importante sur Maine Cœur de Sarthe et Le Gesnois Bilurien due à l'impact de la construction de la ligne LGV sur cette période.

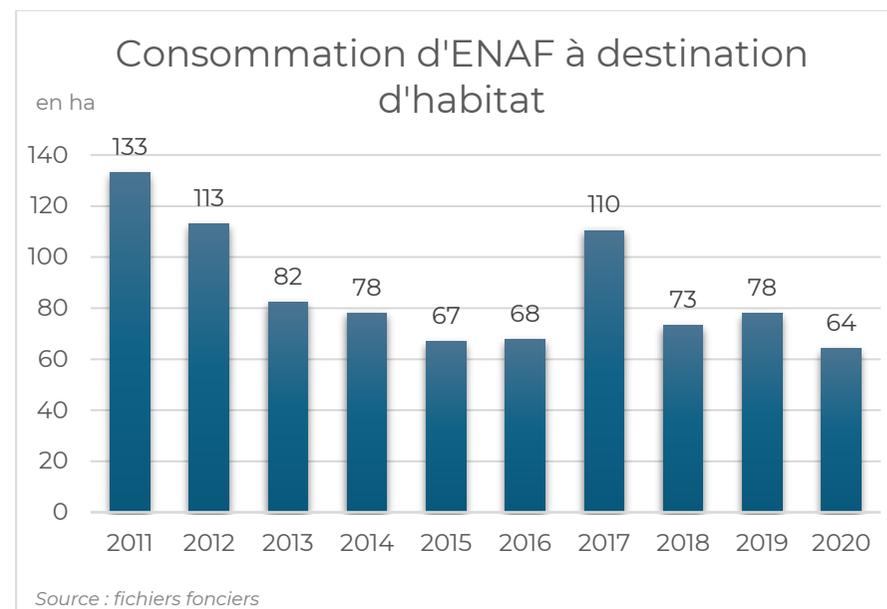
Quelles destinations de la consommation d'ENAF ?

Sur la période de référence 2011-2020, l'habitat reste la destination qui représente le plus de consommation d'ENAF sur le Pays du Mans, avec plus de 50% de la consommation totale.



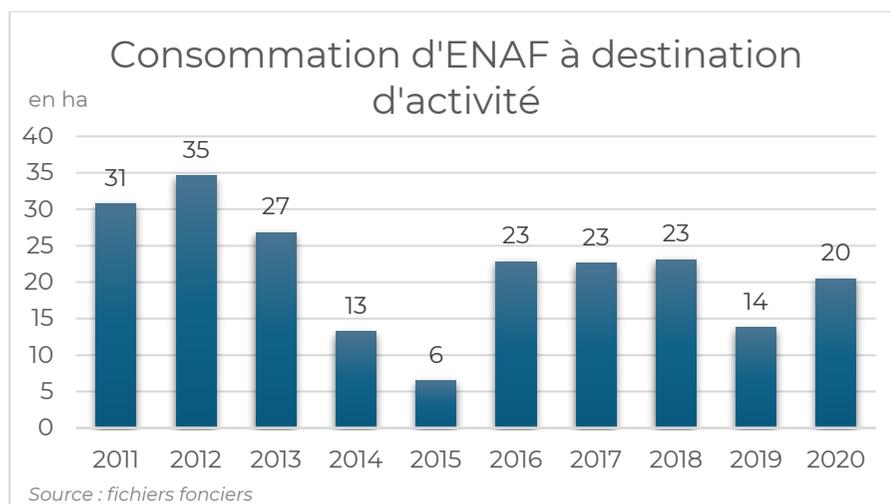
La consommation d'espace à destination des infrastructures est la 2^e destination la plus importante avec 307 ha (135 ha pour la route et 172 ha pour le ferré). L'activité reste un pan important de la consommation d'ENAF sur le territoire avec 215 ha consommés en 10 ans.

Consommation d'ENAF à destination d'habitat



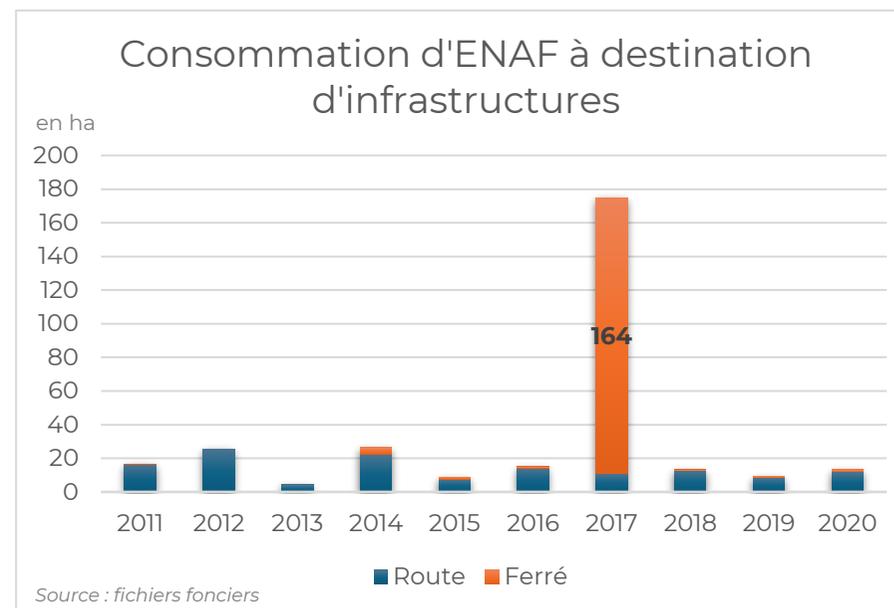
Il est observé une tendance à la baisse de la consommation d'ENAF à destination de l'habitat entre 2011 et 2020. L'année 2011 a été marquée par la plus forte consommation avec 133 ha et l'année 2020 avec la consommation la plus basse avec 64 ha. L'année 2017 romps la tendance à la diminution, avec une consommation de 110 ha, alors que 68 ha avaient été consommés en 2016. Sur la période 2011-2020, 87 ha ont été consommés par an en moyenne à destination de l'habitat.

Consommation d'ENAF à destination d'activité



La consommation d'espaces liée à l'activité économique ne suit pas de logique précise et évolue en fonction des projets. L'année 2012 a été celle avec la consommation d'espace la plus élevée avec 35 ha, tandis qu'en 2015 la consommation a été la plus basse avec 6 ha. Sur la période 2011-2020, la consommation d'ENAF dédiée à l'activité représentait en moyenne 21 ha/an.

Consommation d'espace à destination d'infrastructures



La consommation d'espaces liée aux infrastructures est spécifique au territoire avec la construction de la LGV sur 4 EPCI sur 6 (Le Gesnois Bilurien, Maine Cœur de Sarthe, Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé et Le Mans Métropole). La consommation liée à la LGV représente 164 ha en 2017, comme indiqué sur l'histogramme ci-dessus, si on retire cette variable, la consommation d'espace liée aux infrastructures représente 152 ha, avec en moyenne 13 ha par an à destination d'infrastructures routières.

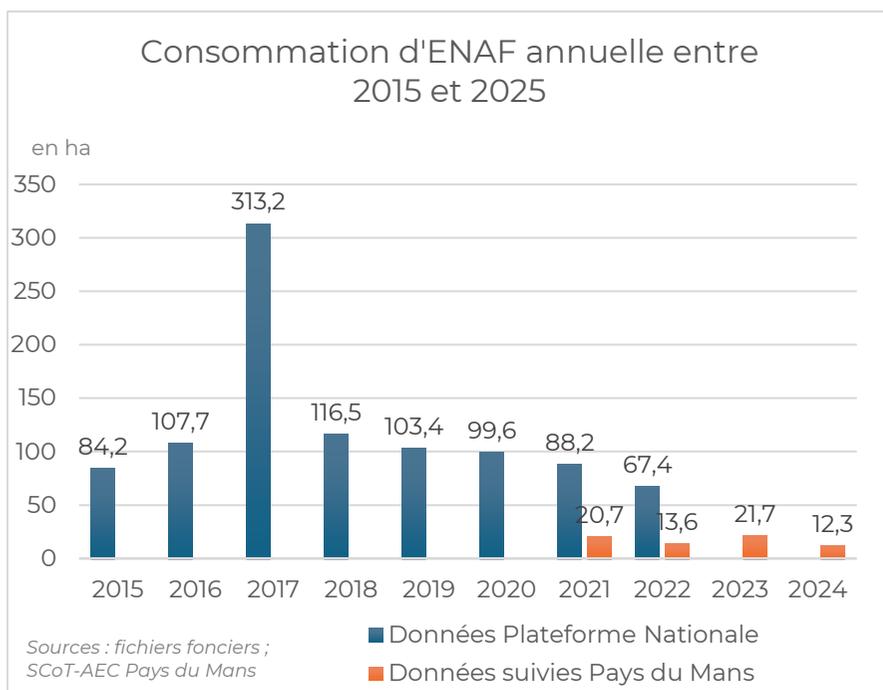


2_ La consommation d'ENAF entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2025 : les 10 années précédant l'arrêt de projet de SCoT-AEC

Entre 2015 et 2022, selon le portail national de l'artificialisation, 980 ha d'ENAF ont été consommés sur le SCoT-AEC.

Entre 2021 et 2025, selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans, 68,4 ha ont été consommés sur le SCoT-AEC.

Consommation d'ENAF annuelle sur la période 2015-2025 à l'échelle du SCoT-AEC



Le portail national de suivi de l'artificialisation contient des données de 2015 à 2022. Afin de pouvoir avoir des données sur les années 2023 et 2024, il a fallu mettre en place une méthodologie de suivi de la consommation d'espaces au niveau local. Ainsi, des données sur la consommation d'ENAF sont disponibles sur l'ensemble de la période demandée par le code de l'urbanisme 2015-2025.

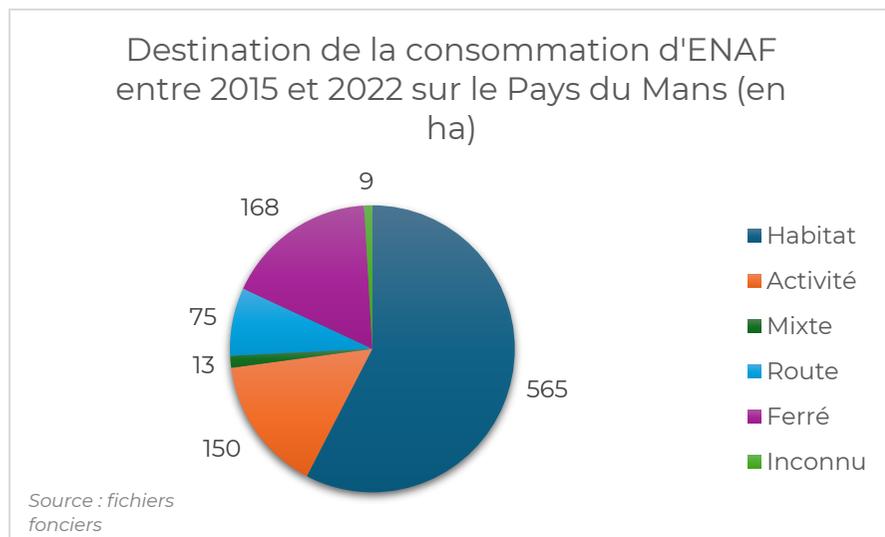
Les données obtenues avec la méthodologie du portail national de suivi de l'artificialisation montrent une augmentation de la consommation d'ENAF jusqu'en 2018 où elle a atteint 116,5 ha (en ne prenant pas en compte l'année 2017 et la construction de la ligne LGV). A partir de 2018 la consommation d'ENAF a diminué jusqu'à atteindre 67,4 ha en 2022, année avec la consommation d'espaces la plus faible, après 2015 (84,2 ha).

Suivant la méthodologie du Pays du Mans, sur la période 2021-2025 la consommation d'espaces oscille entre 21,7 ha en 2023 et 12,3 ha en 2024, avec en moyenne 17,1 ha par an.

L'année 2023 est celle où la consommation d'ENAF était la plus élevée, notamment due à un projet d'extension de zone d'activité économique de 8,3 ha, sur Le Mans Métropole. En 2021 la consommation d'espace était de 20,7 ha, majoritairement due à des projets d'infrastructures sur Le Mans Métropole.

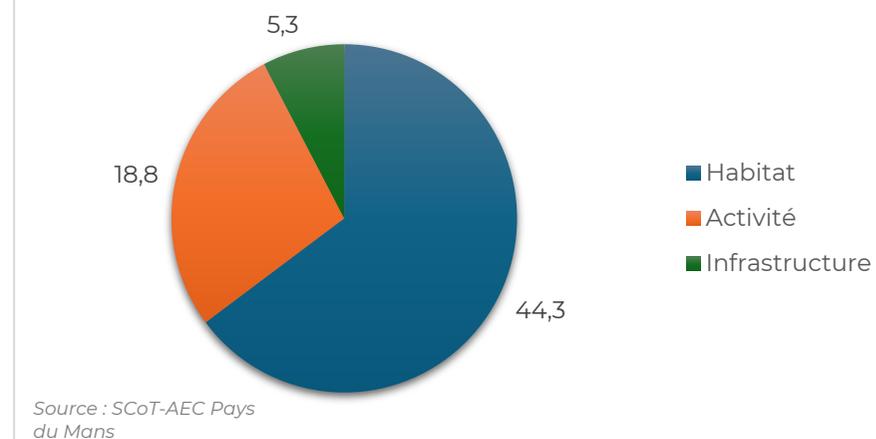
L'année 2024 est celle avec la consommation d'ENAF la plus basse, 12,3 ha. Le suivi de la consommation d'ENAF permettra de savoir si la tendance reste à la baisse.

Destination de la consommation d'ENAF entre 2015 et 2025



Sur la période 2015-2022, selon le portail national de l'artificialisation la part de consommation d'ENAF liée à l'habitat est la plus importante sur le SCoT-AEC du Pays du Mans. Elle représente 565 ha soit 58 % de la consommation d'ENAF totale. L'activité économique est le deuxième secteur le plus consommateur avec 150 ha entre 2015 et 2022. Au sujet des infrastructures, 75 ha ont été consommés à destination des routes, et 168 ha pour les infrastructures ferroviaires, notamment en raison de la construction de la LGV Paris-Rennes.

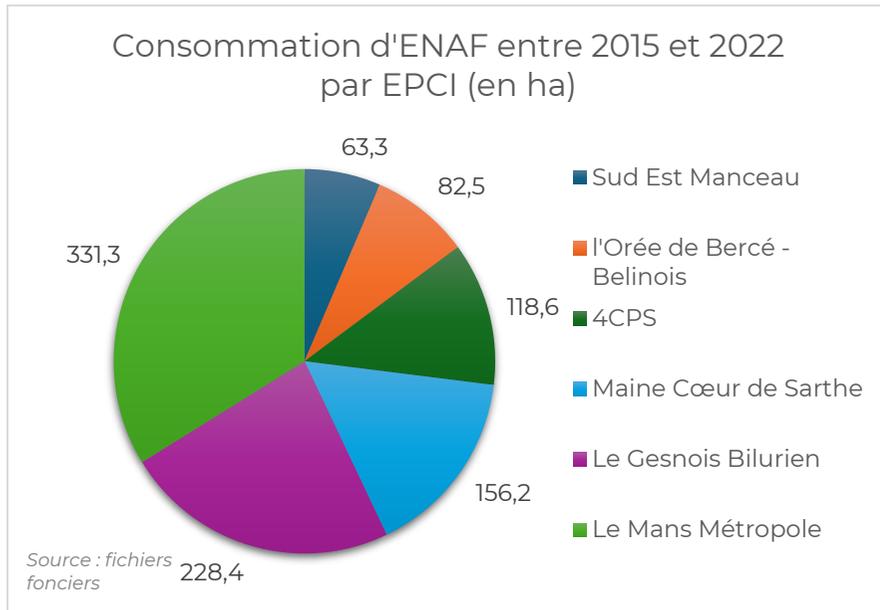
Destination de la consommation d'ENAF entre 2021 et 2025 sur le Pays du Mans (en ha)



Sur la période 2021-2025, selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans, l'habitat représente 70 % de la consommation d'ENAF, contre 30% pour l'activité et 8 % pour les infrastructures soit respectivement 44,3 ha, 18,8 ha et 5,3 ha.

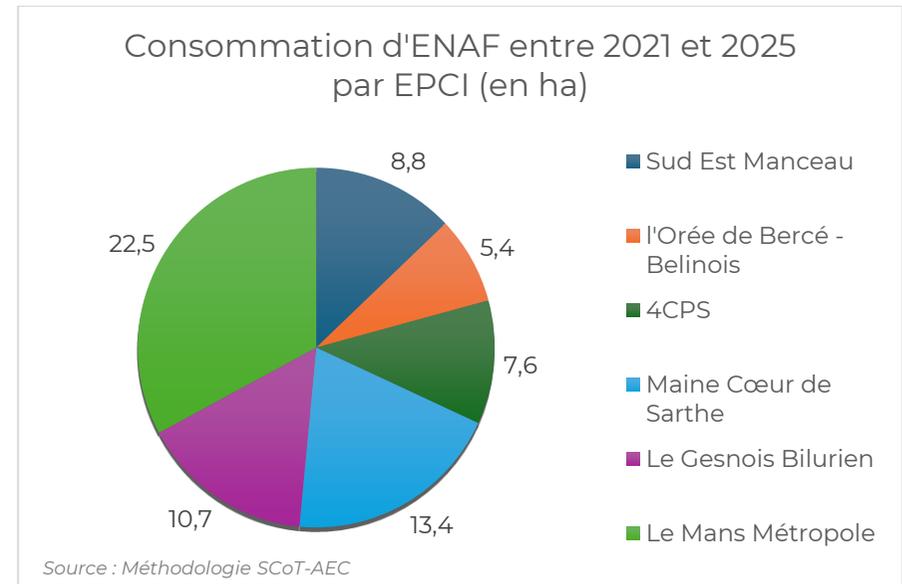
La consommation d'ENAF reste importante sur le Pays du Mans, il conviendra de mettre en place des outils et de sensibiliser les élus à de nouvelles pratiques d'aménagement, pour respecter la trajectoire ZAN inscrite dans le SCoT-AEC.

Consommation d'ENAF par EPCI sur la période 2015-2025



Sur la période 2015-2022, selon le portail national de suivi de l'artificialisation Le Mans Métropole a été l'EPCI qui a consommé le plus d'espaces avec 331,3 ha, dû à son nombre d'habitants, et son rôle économique. Le Gesnois Bilurien et Maine Cœur de Sarthe ont été les plus touchés par la construction de la LGV, d'où leur consommation d'espaces importante, respectivement 228,4 et 156,2 ha. Le Sud-Est Manceau et l'Orée de Bercé-Belinois ont une consommation d'ENAF assez basse comparée aux autres territoires, malgré leur aspect périurbain et leur proximité avec Le Mans Métropole, mais cela peut s'expliquer par leur superficie, moins importantes que les autres territoires. Sur la 4CPS la

consommation d'ENAF de 118,6 ha est le résultat d'un étalement urbain sur les bourgs périurbains à l'Est du territoire, dû à la proximité avec l'agglomération mancelle.



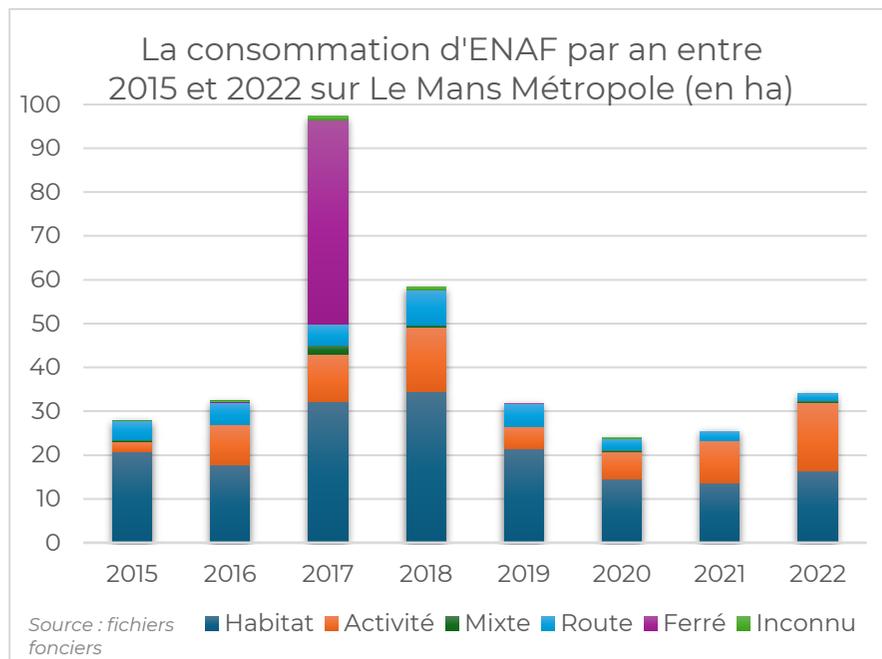
Sur la période 2021-2025 la consommation d'ENAF est répartie de manière plus équilibrée entre les territoires. Le Mans Métropole a beaucoup diminué ses opérations en extensions de ses enveloppes urbaines pour arriver à 22,5 ha de consommation entre 2021 et 2025. La consommation d'espaces de Maine Cœur de Sarthe et du Gesnois Bilurien reste élevée avec respectivement 13,4 et 10,7 ha. Le Sud-Est Manceau et l'Orée de Bercé-Belinois ont une consommation d'espaces raisonnable qui montre une prise en compte de la trajectoire ZAN. La 4CPS fait aussi partie des territoires qui ont consommés moins d'espaces, puisque 9 de ses communes sont en RNU et sont limitées dans leur développement.

Zoom sur Le Mans Métropole

Quelle consommation d'espace entre 2015 et 2022 selon le portail national de l'artificialisation ?

Sur Le Mans Métropole la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022 était de 331,3 ha selon le portail national de suivi de l'artificialisation des sols.

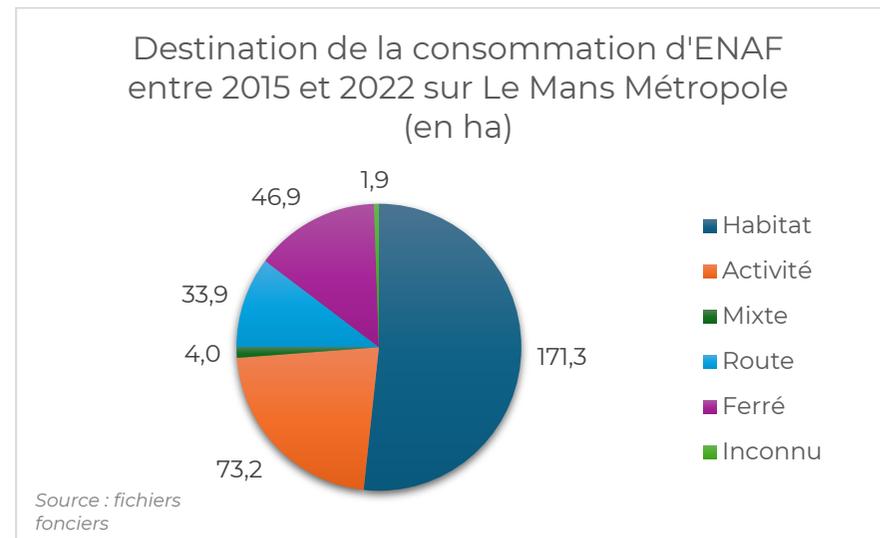
La consommation d'ENAF par an entre 2015 et 2022 sur Le Mans Métropole



En écartant la consommation liée à la LGV, entre 2015 et 2018 la consommation d'espace était en augmentation, de 28 ha en 2015 jusqu'à 58 ha en 2018. Il est observé une diminution

de la consommation d'espace sur 2019 et 2020, respectivement 32 ha et 24 ha. Elle stagne en 2021 et repart à la hausse en 2022 avec 34 ha.

La destination de la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022 sur Le Mans Métropole

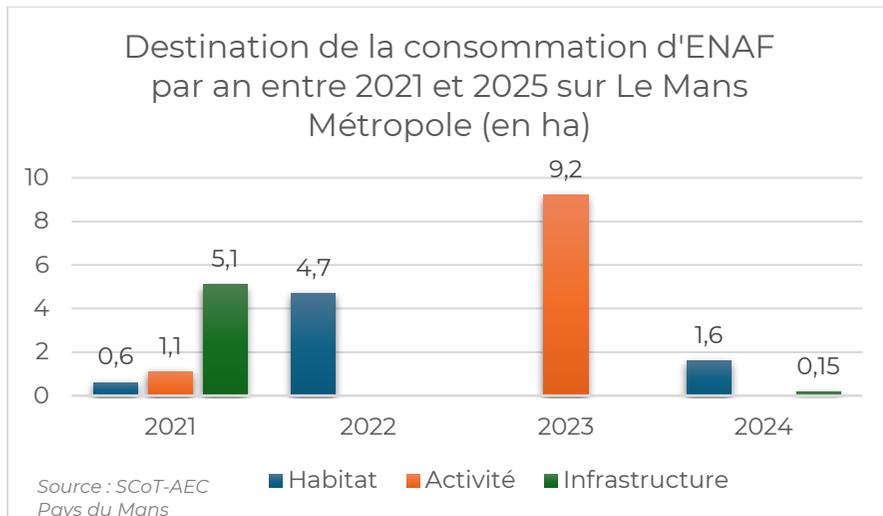


La part de consommation d'ENAF liée à l'habitat est la plus importante sur Le Mans Métropole, elle représente 171,3 ha soit plus de 50 % de la consommation d'ENAF totale. L'activité économique est le deuxième secteur le plus consommateur avec 73,2 ha entre 2015 et 2022. Au sujet des infrastructures, 33,9 ha ont été consommés à destination des routes, et 46,9 ha pour les infrastructures ferroviaires, notamment en raison de la construction de la LGV Paris-Rennes.

Quelle consommation d'espaces entre 2021 et 2025 selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans ?

Selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans, Le Mans Métropole a consommé 22,5 ha sur la période 2021-2025.

La destination consommation d'ENAF entre 2021 et 2025



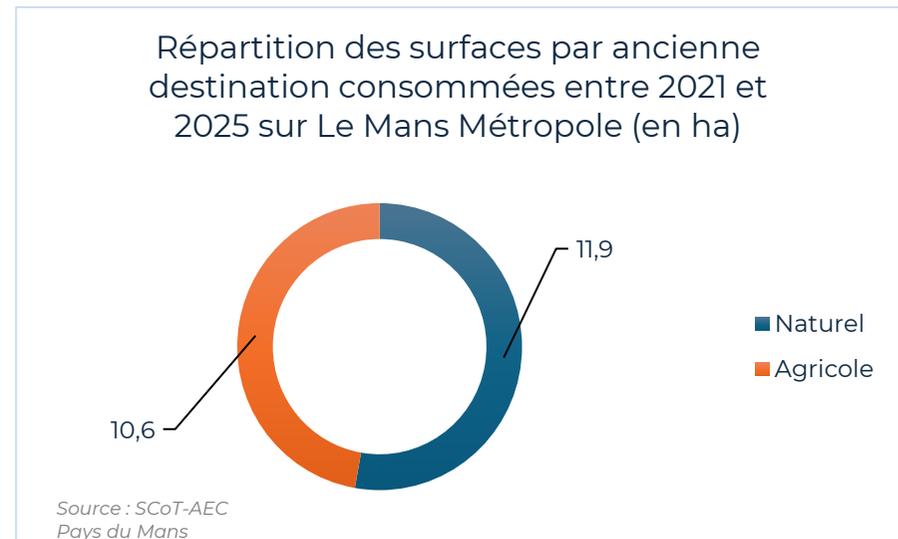
En fonction des années le nombre d'hectares consommés est aléatoire. Sur la période 2021-2025 la consommation d'ENAF sur Le Mans Métropole était en moyenne de 5,6 ha par an.

En 2021, 6,8 ha ont été consommés sur Le Mans Métropole, cela est majoritairement dû à des travaux divers sur les infrastructures départementales. En 2022, les 4,7 ha consommés concernent des projets de logements dans des communes périphériques au Mans. En 2023 la consommation d'ENAF de 9,2 ha est exclusivement due à des

projets économiques. L'année 2024 est celle où la consommation d'espace a été la plus basse avec 1,8 ha, principalement due à l'habitat.

La consommation d'ENAF entre 2021 et 2025 reste une consommation qui apparaît comme raisonnable vis-à-vis des années passées. Le Mans Métropole pourra dans le cadre de la mise en compatibilité de son PLUi avec le SCoT-AEC, définir une trajectoire de diminution de la consommation d'espaces afin de respecter l'objectif du ZAN à l'horizon 2050.

Quels usages des sols avaient ces espaces ?



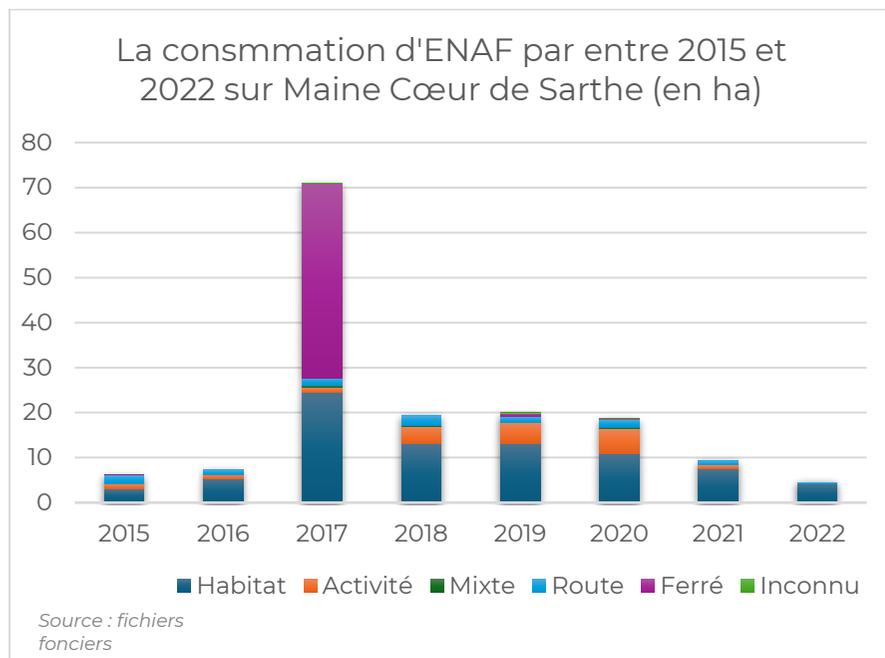
Par analyse de photographies aériennes nous avons pu déterminer l'usage des sols qui ont fait l'objet de consommation d'ENAF. Sur les 22,5 ha consommés sur Le Mans Métropole 10,6 ha étaient des espaces agricoles et 11,9 ha des espaces naturels.

Zoom sur Maine Cœur de Sarthe

Quelle consommation d'espaces entre 2015 et 2022 selon le portail national de l'artificialisation ?

Sur Maine Cœur de Sarthe la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022 était de 156,2 ha, selon le portail national de suivi de l'artificialisation des sols.

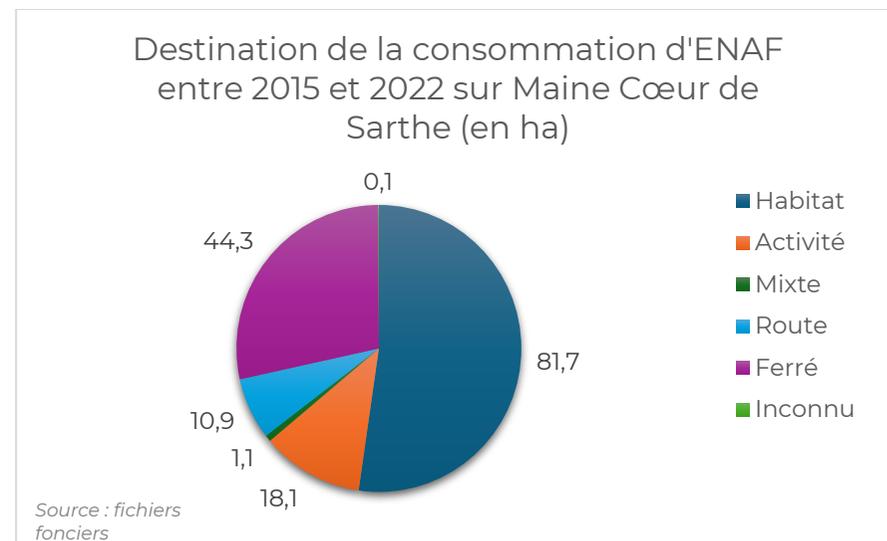
La consommation d'ENAF par an entre 2015 et 2022



De 2015 à 2016, la consommation d'espace a stagné entre 6 et 7 ha. L'année 2017 a été marquée par la construction de la LGV, ce qui explique le pic de consommation d'espaces atteignant les 71 ha. De l'année 2018 à l'année 2020 la

consommation d'ENAF est restée autour des 20 ha. Elle a commencé à diminuer sur les années 2021 et 2022, pour atteindre 4,5 ha.

La destination de la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022

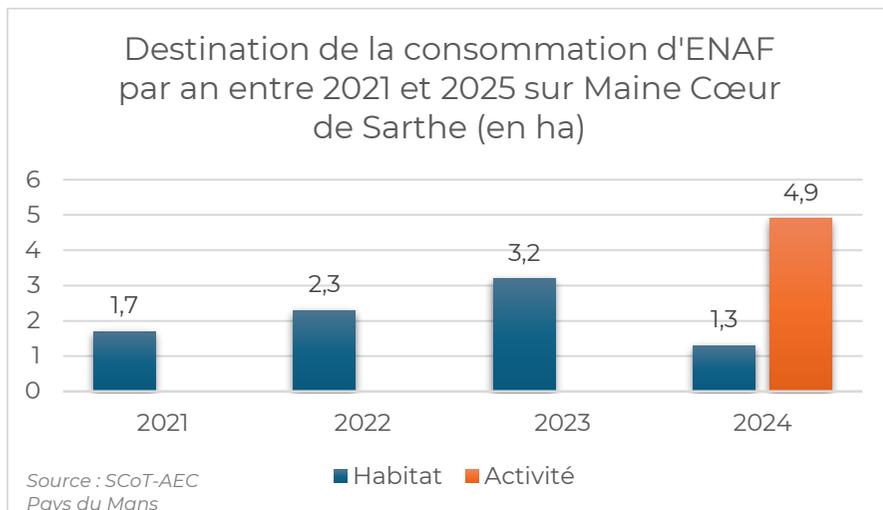


La part de consommation d'ENAF liée à l'habitat est la plus importante sur Maine Cœur de Sarthe, elle représente 81,7 ha, soit plus de 50 % de la consommation d'ENAF totale. Les infrastructures sont le deuxième secteur le plus consommateur, avec 44,3 ha pour les infrastructures ferroviaires, notamment dû à la construction de la LGV en 2017, puis 10,9 ha à destination des routes. L'activité économique a quant à elle participé à la consommation d'espaces à hauteur de 18,1 ha.

Quelle consommation d'espaces entre 2021 et 2025 selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans ?

Selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans, l'EPCI Maine cœur de Sarthe a consommé 13,4 ha sur la période 2021-2025.

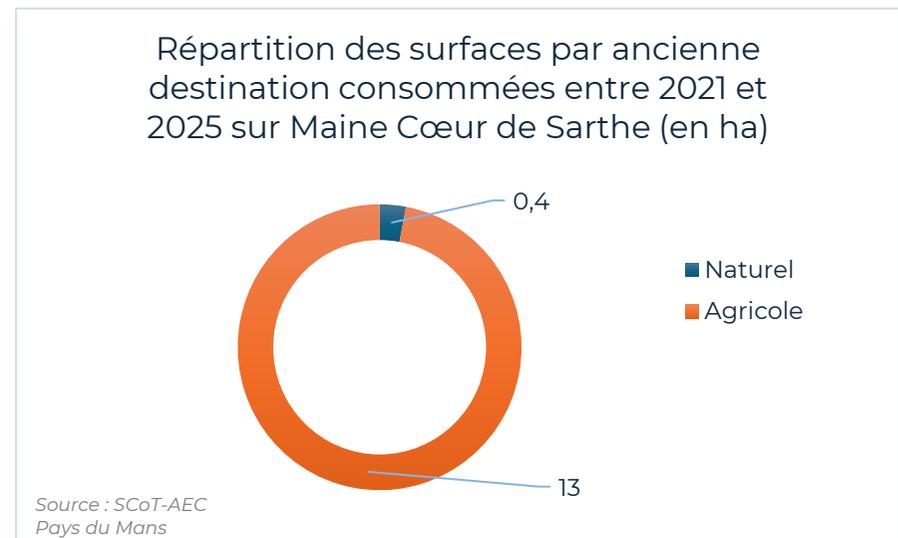
La destination consommation d'ENAF entre 2021 et 2025



Il est observé entre 2021 et 2025 une augmentation de la consommation d'ENAF, passant de 1,7 ha en 2021 à 6,2 ha en 2024. Cette augmentation entre 2021 et 2023 est due à des projets de lotissements en extensions des enveloppes urbaines, permis par les documents d'urbanisme. Sur l'année 2024 deux projets de développement économiques ont été consommateurs d'espaces, sur les communes de Saint-Pavace et de Joué-l'Abbé.

La consommation d'ENAF entre 2021 et 2025 reste une consommation qui apparaît comme raisonnable vis-à-vis des années passées. Maine Cœur de Sarthe pourra dans le cadre de la mise en compatibilité de ses documents d'urbanisme avec le SCoT-AEC, définir une trajectoire de diminution de la consommation d'espace.

Quels usages des sols avaient ces espaces ?



Par analyse de photographies aériennes nous avons pu déterminer l'usage des sols qui ont fait l'objet de consommation d'ENAF. Sur les 13,4 ha consommés sur Maine Cœur de Sarthe 13 ha étaient des espaces agricoles et 0,4 ha des espaces naturels.

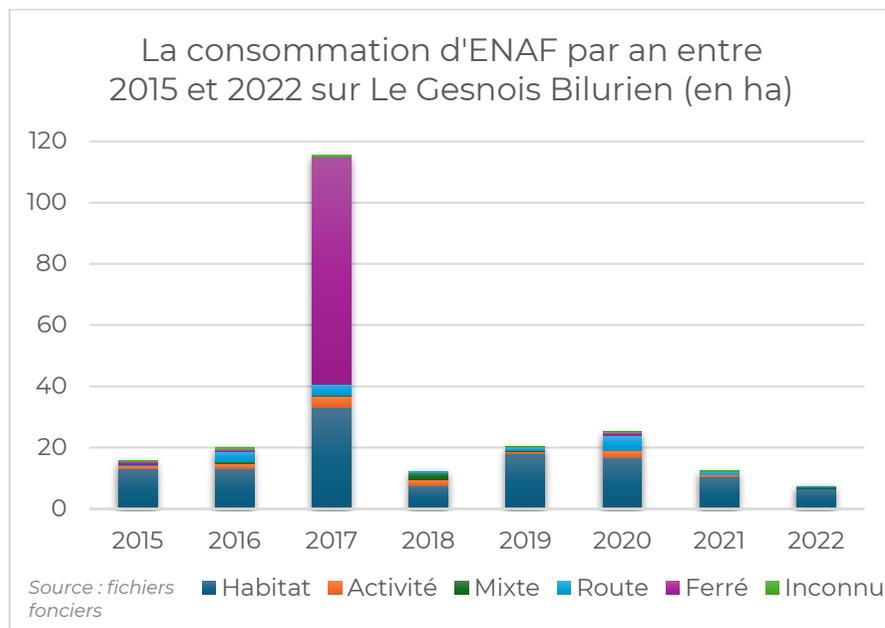


Zoom sur Le Gesnois Bilurien

Quelle consommation d'espaces entre 2015 et 2022 selon le portail national de l'artificialisation ?

Sur Le Gesnois Bilurien la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022 était de 228,4 ha, selon le portail national de suivi de l'artificialisation des sols.

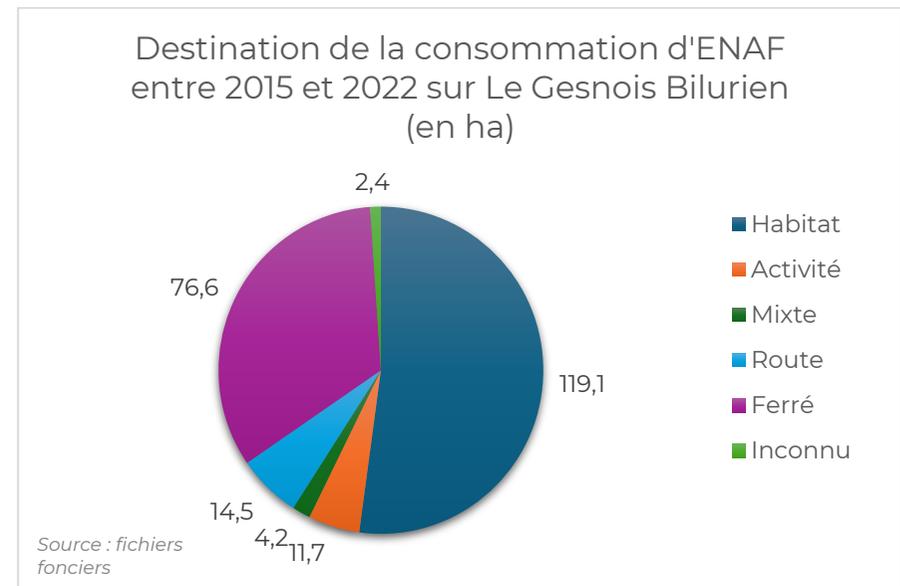
La consommation d'ENAF par an entre 2015 et 2022



De 2015 à 2016, la consommation d'espace a augmenté de 4 ha, passant de 16 à 20 ha. L'année 2017 a été marquée par la construction de la LGV, ce qui explique le pic de consommation d'espaces atteignant les 116 ha. En 2018 la

consommation a été faible avec 12 ha. Elle a augmenté jusqu'en 2020, et a atteint les 25 ha. La consommation d'ENAF a commencé à diminuer sur les années 2021 et 2022, pour atteindre 7 ha.

La destination de la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022

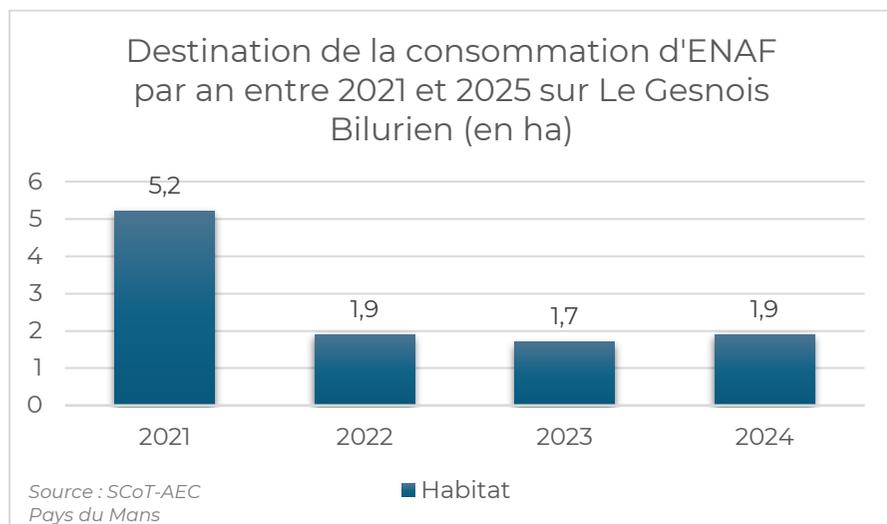


La part de consommation d'ENAF liée à l'habitat est la plus importante sur Le Gesnois Bilurien, elle représente 119,1 ha, soit plus de 50 % de la consommation d'ENAF totale. Les infrastructures sont le deuxième secteur le plus consommateur, avec 76,6 ha à destination des infrastructures ferroviaires, notamment dû à la construction de la LGV en 2017, puis 14,5 ha ont été consommés à destination des routes. Le développement d'activités économiques a quant à lui participé à la consommation d'espaces à hauteur de 11,7 ha.

Quelle consommation d'espaces entre 2021 et 2025 selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans ?

Selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans, l'EPCI Le Gesnois Bilurien a consommé 10,7 ha sur la période 2021-2025.

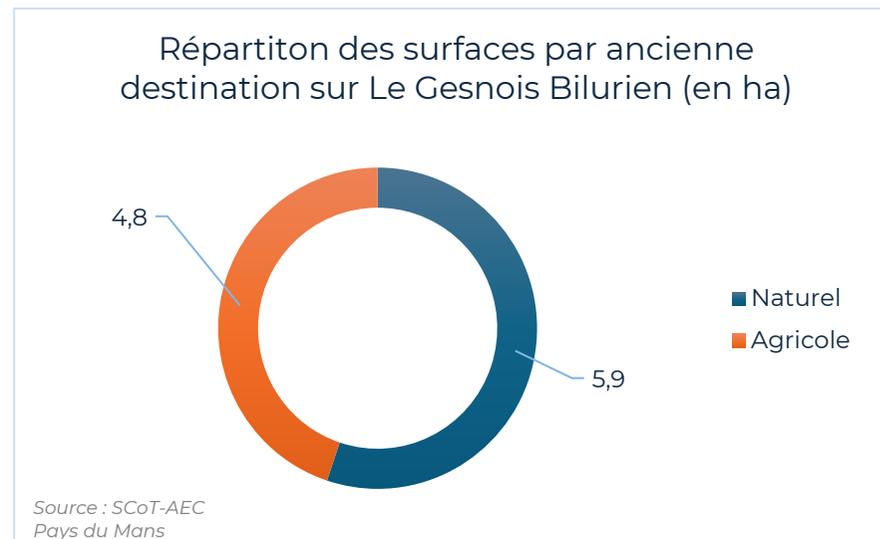
La destination consommation d'ENAF entre 2021 et 2025



Il est observé entre 2021 et 2022 une diminution de la consommation d'ENAF, passant de 5,2 ha en 2021 à 1,9 ha en 2022, puis une stagnation sur les années 2023 et 2024. Cette augmentation est due à des projets de lotissements en extensions des enveloppes urbaines, permis par les documents d'urbanisme entre 2021 et 2023.

La consommation d'ENAF entre 2021 et 2025 reste une consommation qui apparaît comme raisonnable vis-à-vis des années passées. Le Gesnois Bilurien pourra dans le cadre de la mise en compatibilité de son PLUi avec le SCoT-AEC, définir une trajectoire de diminution de la consommation d'espaces, afin de poursuivre les efforts déjà fournis.

Quels usages des sols avaient ces espaces ?



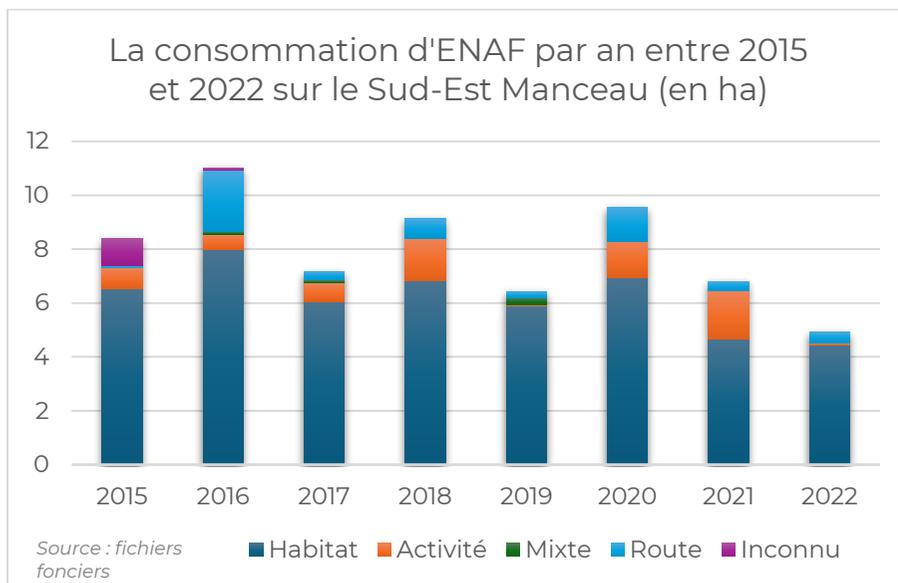
Par analyse de photographies aériennes nous avons pu déterminer l'usage des sols qui ont fait l'objet de consommation d'ENAF. Sur les 10,7 ha consommés sur Le Gesnois Bilurien 4,8 ha étaient des espaces agricoles et 5,9 ha des espaces naturels.

Zoom sur le Sud-Est Manceau

Quelle consommation d'espaces entre 2015 et 2022 selon le portail national de l'artificialisation ?

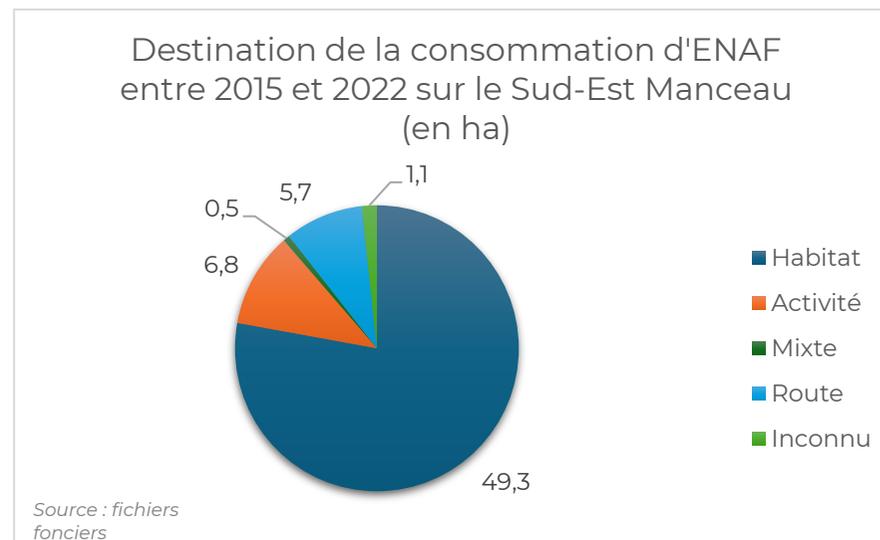
Sur le Sud-Est Manceau la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022 était de 63,3 ha, selon le portail national de suivi de l'artificialisation des sols.

La consommation d'ENAF par an entre 2015 et 2022



Sur le Sud-Est Manceau la consommation d'ENAF a oscillé entre 6 et 11 ha sur la période 2015-2020, soit 8 ha en moyenne par an. Elle a commencé à diminuer sur les années 2021 et 2022, pour atteindre 5 ha.

La destination de la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022

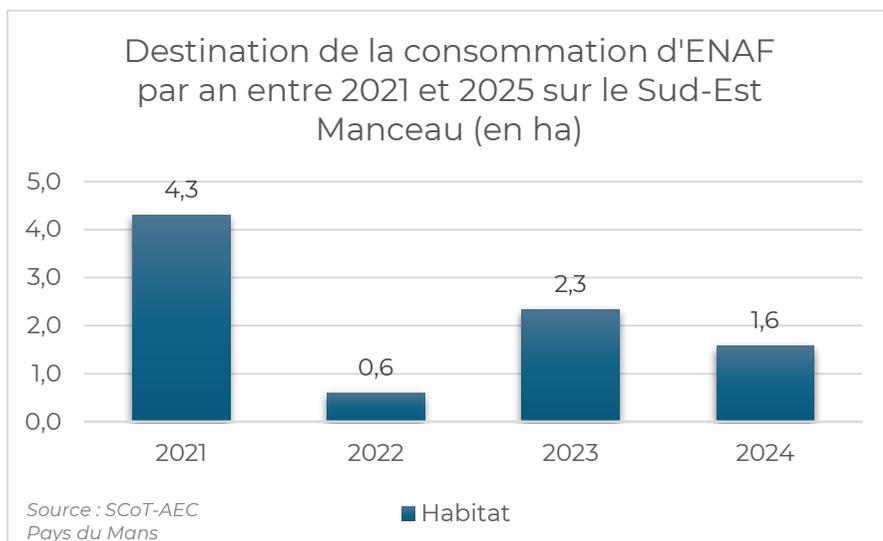


La part de consommation d'ENAF liée à l'habitat est la plus importante sur le Sud-Est Manceau, elle représente 49,3 ha, soit plus de 75 % de la consommation d'ENAF totale. L'activité économique est le deuxième secteur le plus consommateur avec 6,8 ha entre 2015 et 2022. Au sujet des infrastructures, 5,7ha ont été consommés à destination des routes.

Quelle consommation d'espaces entre 2021 et 2025 selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans ?

Selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans, l'EPCI du Sud-Est Manceau a consommé 8,8 ha sur la période 2021-2025.

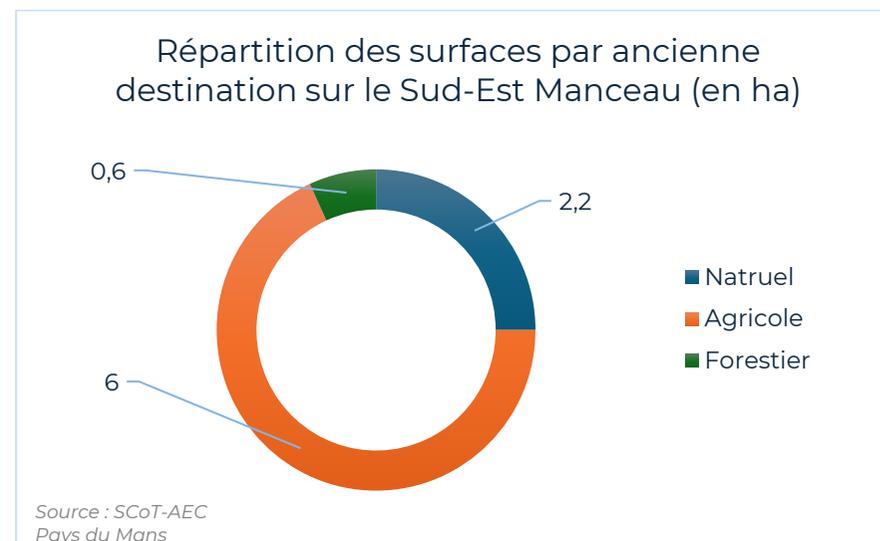
La destination consommation d'ENAF entre 2021 et 2025



Il est observé entre 2021 et 2024 une diminution de la consommation d'ENAF, passant de 4,3 ha en 2021 à 1,6 ha en 2024. En 2022, il est observé une forte diminution de la consommation d'espace qui s'élève à 0,6 ha. Cette consommation est due à des projets de lotissements en extensions des enveloppes urbaines, permis par les documents d'urbanisme locaux.

La consommation d'ENAF entre 2021 et 2025 reste une consommation qui apparaît comme raisonnable vis-à-vis des années passées. Le Sud-Est Manceau pourra dans le cadre de la mise en compatibilité de ses documents d'urbanisme avec le SCoT-AEC, définir une trajectoire de diminution de la consommation d'espace, afin de poursuivre les efforts déjà fournis.

Quels usages des sols avaient ces espaces ?



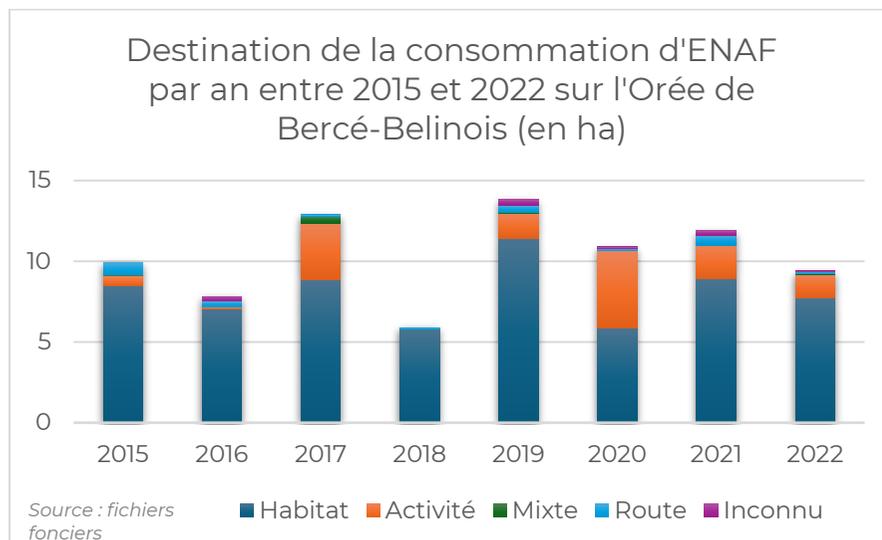
Par analyse de photographies aériennes nous avons pu déterminer l'usage des sols qui ont fait l'objet de consommation d'ENAF. Sur les 8,8 ha consommés sur Le Sud-Est Manceau 6 ha étaient des espaces agricoles, 2,2 ha étaient des espaces naturels et 0,6 ha des espaces forestiers.

Zoom sur l'Orée de Bercé-Belinois

Quelle consommation d'espaces entre 2015 et 2022 selon le portail national de l'artificialisation ?

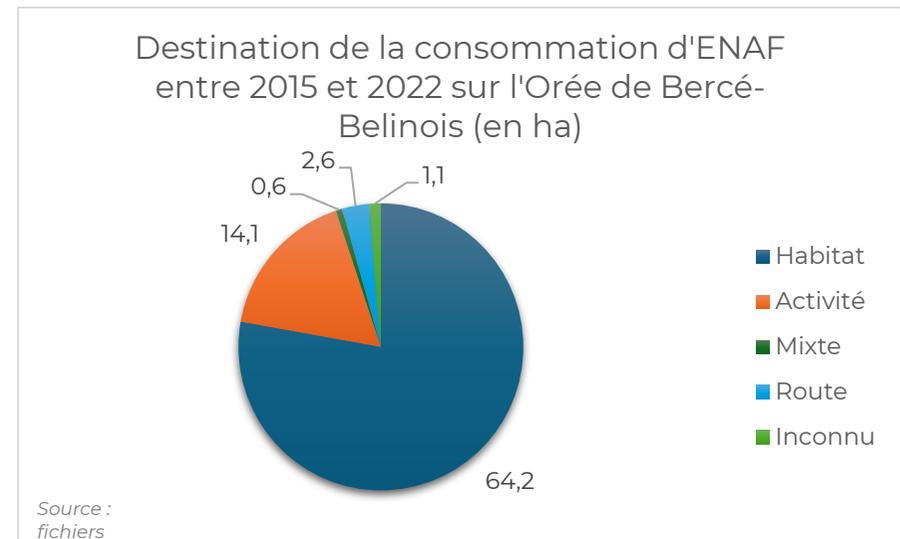
Sur l'Orée de Bercé-Belinois la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022 était de 82,5 ha, selon le portail national de suivi de l'artificialisation des sols.

La consommation d'ENAF par an entre 2015 et 2022



Sur l'Orée de Bercé-Belinois la consommation d'ENAF a oscillé entre 6 et 14 ha sur la période 2015-2022, soit 10 ha en moyenne par an. C'est en 2018 que la consommation d'espace a été la plus faible avec 6 ha, et en 2019 qu'elle a été la plus importante avec 14 ha.

La destination de la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022

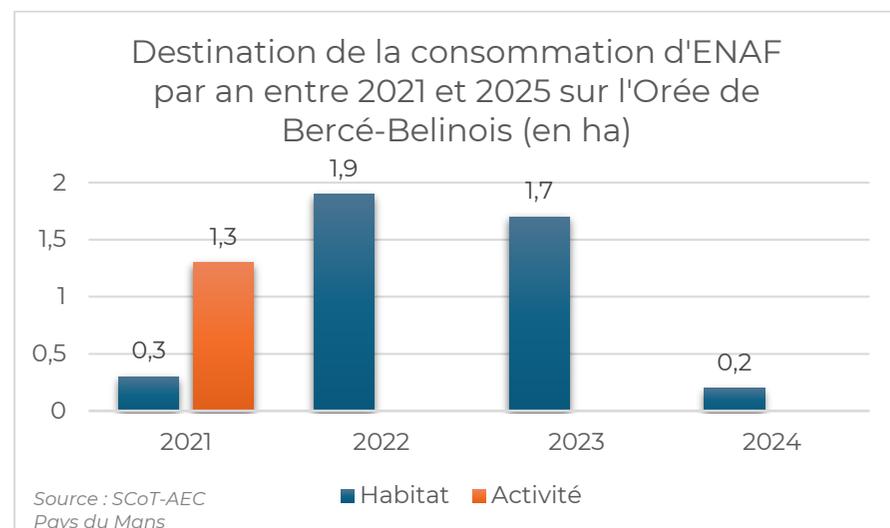


La part de consommation d'ENAF liée à l'habitat est la plus importante sur l'Orée de Bercé-Belinois, elle représente 64,2ha, soit plus de 75 % de la consommation d'ENAF totale. L'activité économique est le deuxième secteur le plus consommateur avec 14,1 ha entre 2015 et 2022. Au sujet des infrastructures, 2,6ha ont été consommés à destination des routes.

Quelle consommation d'espaces entre 2021 et 2025 selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans ?

Selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans, l'EPCI de l'Orée de Bercé-Belinois a consommé 5,4 ha sur la période 2021-2025.

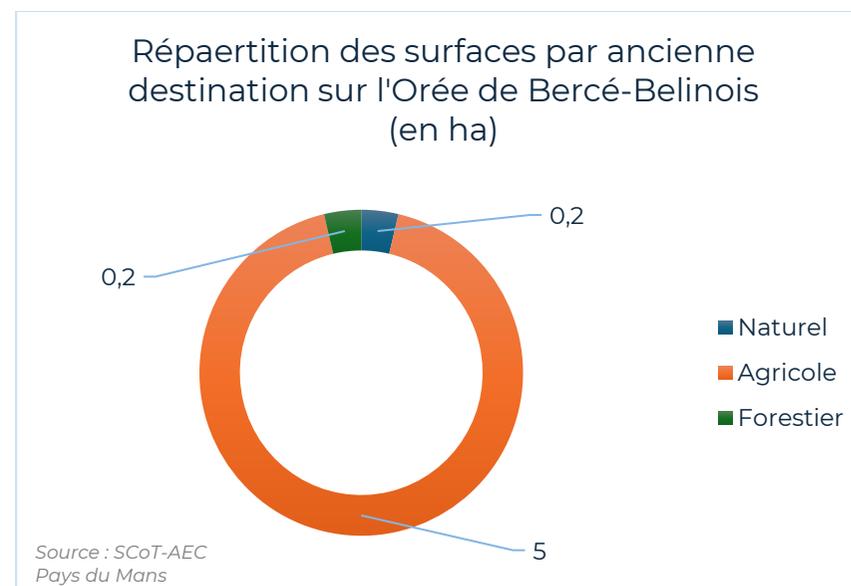
La destination consommation d'ENAF entre 2021 et 2025



Il est observé entre 2021 et 2024 une diminution de la consommation d'ENAF, passant de 1,6 ha en 2021 à 0,2 ha en 2024. Cette consommation est due à des projets de lotissements en extensions des enveloppes urbaines, permis par le PLUi. Seul un projet de développement économique a été consommateur d'ENAF en 2021 sur le pôle d'équilibre d'Ecommoy.

La consommation d'ENAF entre 2021 et 2025 reste une consommation qui apparaît comme raisonnable vis-à-vis des années passées. L'Orée de Bercé-Belinois pourra dans le cadre de la mise en compatibilité de son PLUi avec le SCoT-AEC, définir une trajectoire de diminution de la consommation d'espaces, afin de poursuivre les efforts déjà fournis. Le PLUi actuel de l'Orée de Bercé-Belinois respecte déjà les objectifs du ZAN.

Quels usages des sols avaient ces espaces ?



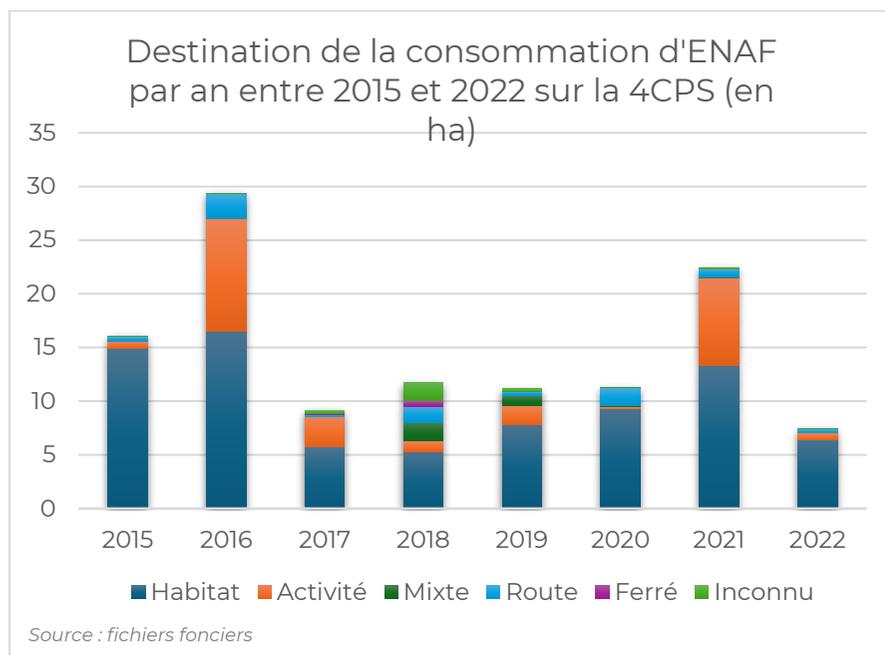
Par analyse de photographies aériennes nous avons pu déterminer l'usage des sols qui ont fait l'objet de consommation d'ENAF. Sur les 5,4 ha consommés sur l'Orée de Bercé-Belinois 5 ha étaient des espaces agricoles, 0,2 ha étaient des espaces naturels et 0,2 ha étaient des espaces forestiers.

Zoom sur La Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Quelle consommation d'espaces entre 2015 et 2022 selon le portail national de l'artificialisation ?

Sur la 4CPS la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022 était de 118,6 ha, selon le portail national de suivi de l'artificialisation des sols.

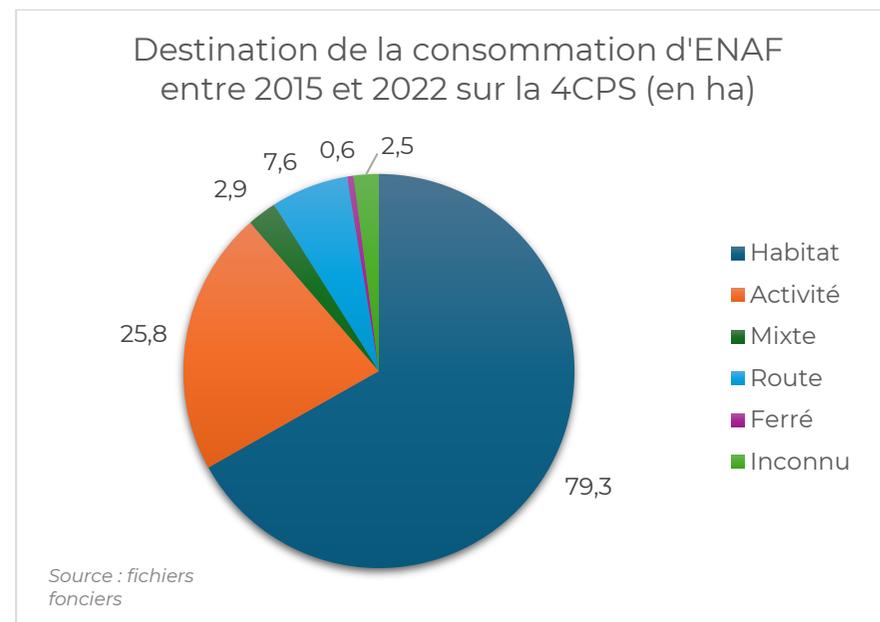
La consommation d'ENAF par an entre 2015 et 2022



Sur la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, de 2015 à 2016, la consommation d'espaces a augmenté de 13 ha, passant de

16 à 29 ha. Elle a stagné de 2017 à 2020, soit 11 ha en moyenne par an. En 2021, elle a augmenté à 22 ha, qui fait de 2021 la deuxième année avec le plus de consommation, après 2016. La consommation d'ENAF en 2022 a été la plus basse sur la période 2015 – 2022 avec 7 ha.

La destination de la consommation d'ENAF entre 2015 et 2022

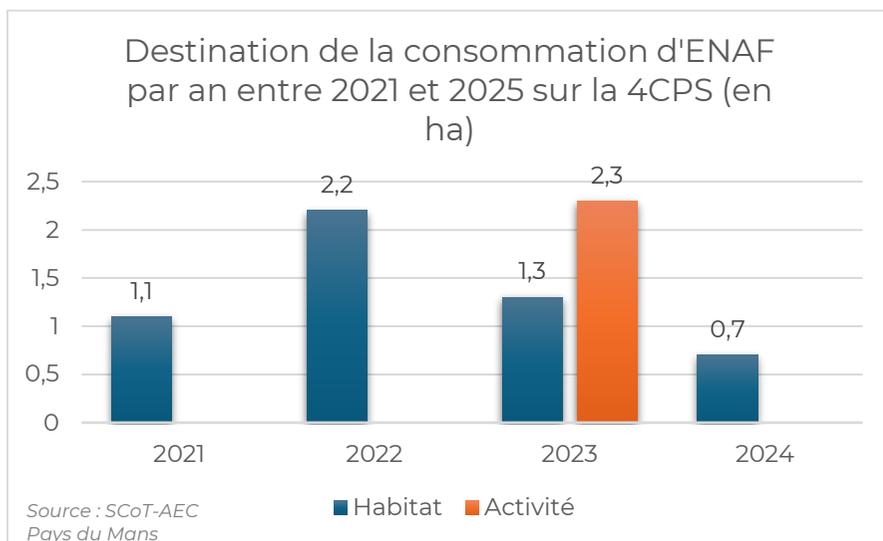


La part de consommation d'ENAF liée à l'habitat est la plus importante sur la 4CPS, elle représente 79,3 ha. L'activité économique est le deuxième secteur le plus consommateur avec 25,8 ha entre 2015 et 2022. Au sujet des infrastructures, 7,6 ha ont été consommés à destination des routes.

Quelle consommation d'espaces entre 2021 et 2025 selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans ?

Selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans, l'EPCI de la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé a consommé 7,6 ha sur la période 2021-2025.

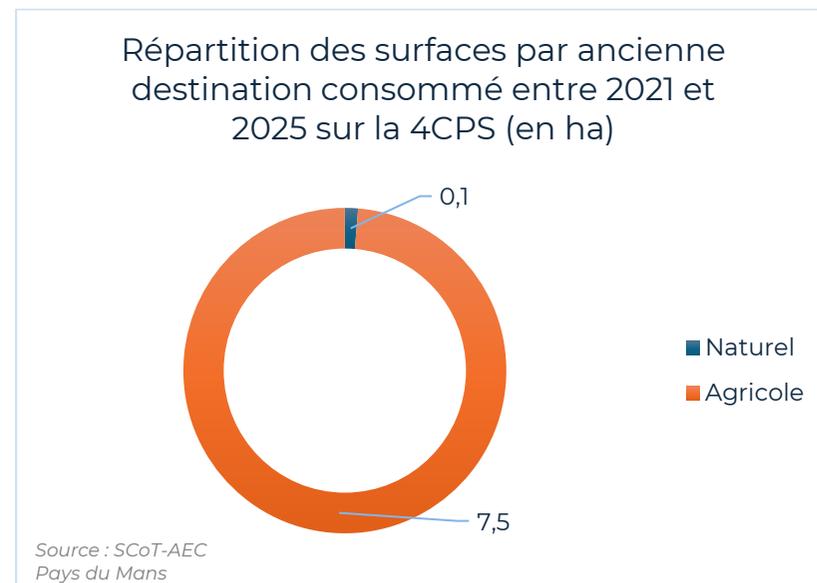
La destination consommation d'ENAF entre 2021 et 2025



Sur la 4CPS, la consommation d'espaces a augmenté de 2,5 ha, entre 2021 et 2023. En 2023, la consommation d'espaces est principalement due à une extension d'une zone d'activité sur le pôle d'équilibre de Conlie. Au contraire, la consommation d'espaces dédiée au logement a diminué de 1,5 ha entre 2022 et 2024, elle a atteint 0,7 ha en 2024.

La consommation d'ENAF entre 2021 et 2025 reste une consommation qui apparaît comme raisonnable vis-à-vis des années passées. La Champagne Conlinoise et Pays de Sillé pourra dans le cadre de la mise en compatibilité de son PLUi avec le SCoT-AEC, définir une trajectoire de diminution de la consommation d'espaces, afin de poursuivre les efforts déjà fournis.

Quels usages des sols avaient ces espaces ?



Par analyse de photographies aériennes nous avons pu déterminer l'usage des sols qui ont fait l'objet de consommation d'ENAF. Sur les 7,6 ha consommés sur la 4CPS 7,5 ha étaient des espaces agricoles et 0,1 ha étaient des espaces naturels.

3_ Conclusion

Sur le périmètre du Pays du Mans, selon le portail national de l'artificialisation 1 448 ha d'ENAF ont été consommés sur la période 2011-2020 et 980 ha d'ENAF ont été consommés entre 2015 et 2022.

Selon la méthodologie mise en place par le Pays du Mans 68,4ha d'espaces agricoles naturels et forestiers ont été consommés sur la période 2021-2025, dont 20,7 ha d'espaces naturel, 46,9 ha d'espaces agricoles et 0,8 ha d'espaces forestiers.

Déclinaison de la trajectoire ZAN à l'horizon 2030

	Potentiel 2021-2030 (-56%)	Consommation d'ENAF entre 2021 et 2025	Enveloppe restante 2025-2030
SCoT-AEC	637,1 ha	68,4 ha	568,7 ha
Le Mans Métropole	231,4 ha	22,5 ha	208,9 ha
Le Gesnois Bilurien	129,7 ha	10,7 ha	119 ha
Maine Cœur de Sarthe	99,4 ha	13,4 ha	86 ha
La Champagne Conlinoise et Pays de Sillé	68,9 ha	7,6 ha	61,3 ha
Sud-Est Manceau	54,5 ha	8,8 ha	45,7 ha
L'Orée de Bercé-Belinois	53,1 ha	5,4 ha	47,7 ha